

Distribution de produits informatiques et électroniques : l'Autorité autorise le rachat de Top Achat par LDLC

Publié le 30 mars 2020

Le 25 février 2020, le groupe LDLC a notifié à l'Autorité un projet de prise de contrôle exclusif du fonds de commerce Top Achat.

Les parties à l'opération

Le groupe LDLC est actif dans le secteur de la vente au détail de matériels informatiques et électroniques par l'intermédiaire des sites internet *LDLC.com*, *materiel.net* et *hardware.fr*. Il dispose également d'un réseau de plus de cinquante magasins sous enseigne « *LDLC.com* », neuf magasins sous enseigne « *Materiel.net* » et quinze magasins sous enseigne « *Bimp* ». LDLC propose enfin des services de configuration d'ordinateurs.

Top Achat est actif dans le secteur de la distribution en ligne d'ordinateurs personnalisables, de composants informatiques, de périphériques et d'accessoires via son site internet *topachat.com*. Dans le cadre de ces différentes activités, Top Achat propose un service de configuration d'ordinateurs en ligne, notamment grâce à son outil « *Configomatic* ».

Les marchés examinés

Pour analyser l'effet de cette prise de contrôle sur la concurrence, l'Autorité de la concurrence a interrogé les concurrents des parties à l'opération sur ces marchés. Cette consultation des opérateurs du marché a permis d'approfondir la

connaissance de la structure et du fonctionnement de ces marchés et d'identifier de nouveaux marchés qui devaient faire l'objet d'une analyse particulièrement attentive. L'Autorité a notamment, à l'occasion de ce dossier, identifié pour la première fois deux marchés pertinents

- Tout d'abord, le marché des composants informatiques, lui-même susceptible d'être segmenté en fonction de chaque catégorie de composants et sur lequel il y a lieu de distinguer, de la même manière que pour les produits électrodomestiques, un marché amont de l'approvisionnement et un marché aval de la vente au détail ;
- Ensuite, le marché des services de configuration d'ordinateur ; celui-ci correspond à la conception d'ordinateurs sur mesure grâce à un outil informatique de configuration qui assure la compatibilité entre les différents composants et des prestations de montage et d'assemblage ; ces services s'adressent aux clients désirant concevoir un ordinateur sur-mesure, permettant de répondre à leurs exigences en termes de technologie ou de performances du matériel informatique, à l'instar de certains professionnels qui souhaitent répondre à un besoin précis (exemple : choix du système d'exploitation, performance de l'ordinateur pour supporter des logiciels professionnels) ou des amateurs de jeux vidéo.

L'Autorité a par ailleurs également analysé les effets de cette opération sur les marchés de la distribution de produits électrodomestiques. Sur ces marchés, les parties sont simultanément actives sur les marchés amont de l'approvisionnement des entreprises en produits électrodomestiques auprès des fournisseurs¹ et sur les marchés aval de la distribution au détail de ce type de produits qui mettent en présence les distributeurs² et les consommateurs finals. Afin d'apprécier pleinement les effets de cette opération, l'Autorité a envisagé, pour la première fois, un segment spécifique des produits informatiques à destination des joueurs de jeux vidéos. Elle a également segmenté le marché des produits informatiques selon leurs niveaux de gamme, les parties étant particulièrement actives sur le segment haut de gamme.

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Au terme de son examen, l'Autorité a considéré que l'acquisition de Top Achat par le groupe LDLC n'était pas de nature à restreindre la concurrence sur les marchés des produits électrodomestiques, des composants informatiques et des services de configuration d'ordinateur.

Pour ce dernier marché, l'Autorité a constaté que l'opération permettra à LDLC d'acquérir l'outil de configuration d'ordinateur de Top Achat. Bien que celui-ci bénéficie d'une forte notoriété auprès des consommateurs, puisqu'il s'agit du premier outil de ce type à avoir été développé, la nouvelle entité restera confrontée à des concurrents importants, comme Cybertek ou PC Specialist. De nouveaux opérateurs sont aussi susceptibles de se développer par le biais des places de marché et d'offrir un service identique à celui de la nouvelle entité.

L'Autorité a également constaté que l'opération n'était pas de nature à soulever des problèmes de concurrence sur le marché amont de l'approvisionnement en composants informatiques, compte tenu de la concurrence exercée par les constructeurs d'ordinateurs et du pouvoir de négociation important des fabricants de composant informatiques ou des grossistes actifs sur ce marché.

L'Autorité a ainsi constaté que l'opération n'a pas pour effet de renforcer significativement la position de la nouvelle entité sur l'ensemble de ces marchés en raison notamment de la présence de nombreux autres concurrents et des positions limitées des parties sur les marchés concernés.

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans la soumettre à des conditions particulières.

¹*Il s'agit de tous types de fournisseurs de produits gris comme par exemple Dell, Apple, etc.*

²*Comme, par exemple, les enseignes Fnac-Darty, Boulanger, Amazon, Cdiscount...*

DÉCISION 20-DCC-49 DU 27 MARS 2020

relative à la prise de contrôle exclusif de Top
Achat par le groupe LDLC

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)